

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Musée départemental Arles antique Acquisition des droits patrimoniaux des vidéos sur la fouille archéologique du chaland romain Arles Rhône 3.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver un contrat de cession de droits d'auteur relatif aux vidéos tournées lors des fouilles archéologiques du chaland romain « Arles Rhône 3 », dans le cadre des activités du Musée départemental Arles antique,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le contrat dont le projet est joint au présent rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**